

Dans le cadre de la *Loi sur les services en français* (2004), l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie s'engage à "*favoriser la préservation et l'essor de la collectivité acadienne et francophone*" et le mandat de l'office s'inscrit également dans le [Plan d'action pour la culture: Créativité et communauté](#). Dans cette optique, l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie met à disposition divers programmes de financement. Le programme **Projets communautaires acadien et francophone** est destiné à soutenir des projets s'inscrivant dans : la langue, la culture et le patrimoine, l'éducation et la petite enfance, les communications, l'économie, la santé et le tourisme.

Pour l'Office des affaires acadiennes et de la francophonie, il est essentiel de soutenir les Acadiens et les francophones de la Nouvelle-Écosse à travers des projets communautaires innovants et démontrant la vitalité de nos communautés.

Si vous avez des questions à propos de votre projet, veuillez contacter l'agente de gestion de programme :

Margot Pozza

margot.pozza@novascotia.ca

Office des affaires acadiennes et de la francophonie

1741, rue Brunswick 3^e étage
C.P. 682 Halifax (N.-É.) B3J 2T3
902-424-5973

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

Demandeurs:

- Sociétés/coopératives à but non lucratif enregistrées en Nouvelle-Écosse
- Organismes canadiens de bienfaisance enregistrés opérant activement en Nouvelle-Écosse
- Établissements éducatifs

GUIDE

Exemples d'activités éligibles

- Événements (culturel, sport, jeunesse...)
- Ateliers
- Plan stratégiques
- Sites web, logos
- Développement outils promotionnels
- Développement de jeux

Exemples de frais non-éligibles

- Salaires
- Location de véhicules
- Meubles et fournitures
- Traduction et interprétation
- Nourriture et boissons (alcoolique et non-alcoolique)
- Constructions/rénovations
- Frais déjà engagés

PROCÉDURES ET DÉROULEMENT

Pour les activités se déroulant durant le printemps/été veuillez soumettre votre demande au plus tard le **15 mai**. Pour les activités se déroulant durant l'automne/hiver veuillez soumettre votre demande au plus tard le **15 novembre**.

Chaque demande sera revue et évaluée au fur et à mesure pour vérifier que l'activité s'inscrit dans le [Plan d'action pour la culture : Créativité et communauté](#).

La soumission d'une demande **ne garantit pas le financement**.

LIGNES DIRECTRICES SUR LA RECONNAISSANCE

Les bénéficiaires d'un financement se doivent de reconnaître la contribution du gouvernement provincial.

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page suivante:

<https://cch.novascotia.ca/fr/support4culture/lignes-directrices-sur-la-reconnaissance>